

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur René Chalifoux, directeur général
Me Roch Sergerie, greffier qui prend note des délibérations.

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 03.

2022-03-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 4.1. Adoption de la tarification 2022 du camp de jour.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-03-169 NOMINATION. DIRECTRICE - COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur des communications et des technologies de l'information depuis le 4 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la société Talinko nous a transmis cinq candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré quatre candidats en première entrevue;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été rencontrés pour une seconde entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Caroline Nguyen Minh au poste de directrice des communications et des technologies de l'information;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Nguyen Minh soit le 4 avril 2022 à raison de 3 jours par semaine puis à temps plein dès le 2 mai 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe E1, échelon 12;
- QUE cinq semaines de vacances lui soient accordées.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-03-170 RÉORGANISATION DES FONCTIONS À LA DIRECTION DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce conseil approuve la transaction intervenue avec le matricule 881 quant à la terminaison de son emploi à la Ville de Mercier et autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à la signer pour et au nom de la Ville;
- QUE ce Conseil confie la gestion de la direction de l'urbanisme, permis et inspection au directeur général le temps requis à la direction des ressources humaines de procéder à son analyse et produire ses recommandations.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-03-171 ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DE LA DIRECTION - FINANCES ET TRÉSORERIE AU 2E ÉTAGE DU 1049, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) édicte à son article 98 que le bureau du trésorier doit être établi au lieu où se tiennent les séances du conseil ou à toute autre place fixée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- D'établir le bureau du trésorier et la direction - finances et trésorerie au 2e étage du 1049, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier à compter du mois d'avril 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la mairesse, Lise Michaud, souligne la présence de M. Vincent Lanctôt, ancien directeur des communications et des technologies de l'information.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

Madame Caroline Nguyen Minh, nouvelle directrice des communications et des technologies de l'information, remercie le conseil pour sa nomination.

2022-03-172 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité